



HALTE A LA RÉPRESSION ANTI-SYNDICALE ! POUR LE RESPECT DE LA LIBERTÉ SYNDICALE !

RASSEMBLEMENT LE 11 OCTOBRE

En soutien à Kai Terada et toutes les victimes de répression anti-syndicale.

Dimanche 4 septembre, Kai Terada, co-secrétaire départemental de SUD éducation 92 et enseignant au lycée Joliot-Curie de Nanterre (92), s'est vu notifier par le rectorat une suspension de 4 mois. Jeudi 22 septembre, au lendemain d'un rassemblement d'ampleur devant le ministère, Kai recevait du rectorat son arrêté d'affectation dans un établissement, rendant effective la « *mutation dans l'intérêt du service* » dont il fait l'objet.

Il s'agit manifestement d'un nouveau cas de répression anti-syndicale. Les justifications données par le rectorat à sa mutation mentionnent notamment le fait que son militantisme déborde « l'exercice normal d'une activité syndicale ». Et effectivement, Kai est bel et bien un militant syndical actif au niveau local, régional comme national, depuis de nombreuses années : c'est cela qui a motivé l'administration à engager des poursuites contre lui.

Avec Macron, la répression anti-syndicale a pris une ampleur inédite, dans les rassemblements, manifestations, et y compris dans les établissements scolaires. La mobilisation contre la mise en place des E3C en 2019 a entraîné une vague de répression très forte, contre les personnels et les lycéen-e-s. dont les cas les plus emblématiques ont été ceux du lycée de Melle (79) et du lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand (63). Aujourd'hui, la répression contre Kai Terada s'inscrit dans une vague de procédures de mutations "*dans l'intérêt du service*", en réalité des opérations de répressions anti-syndicales déguisées. Celles-ci, facilitées par la loi de transformation de la Fonction publique de 2018, sont devenues un outil, pour la hiérarchie administrative, pour se débarrasser à peu de frais des enseignant-es syndicalistes, sans procédure contradictoire.

La vague de répression se poursuit donc avec Ndiaye. Elle doit cesser définitivement : les droits syndicaux, le droit de grève et de manifestation ne doivent en aucun cas être entravés.

Nos organisations exigent que Kai Terada soit rétabli immédiatement dans ses fonctions et que le motif de la suspension lui soit communiqué. Elles dénoncent cette tentative d'intimidation contre l'exercice du droit syndical.

C'est pourquoi nos organisations appellent l'ensemble des personnels à participer massivement à une journée d'action en soutien à Kai Terada et contre la répression anti-syndicale dans les territoires. Elles appellent les personnels à se saisir de cette journée pour mobiliser sur les cas de répression anti-syndicale, passés ou en cours, dans les départements.



**RASSEMBLEMENT
MARDI 11 OCTOBRE
12h-13h DEVANT LE RECTORAT
DE GRENOBLE**

**SIGNEZ ICI
LA PÉTITION
EN SOUTIEN A
KAI TERADA**

